



GUIDE

Normes et labels environnementaux pour les produits papiers



L'éco-organisme des papiers



EDITO

Géraldine Poivert

Directrice générale
d'EcoFolio

Alain Geldron

Chef du
service Filières
Responsabilité
élargie du
producteur (REP)
et Recyclage de
l'ADEME

Comme d'autres produits, les papiers à copier, les papiers imprimés ou les enveloppes signalent leurs qualités et avantages environnementaux à l'aide de logos, labels ou autres allégations environnementales. Ces signes et slogans se multiplient et il est souvent difficile de s'y retrouver.

EcoFolio, l'éco-organisme des papiers, en collaboration avec l'ADEME, établissement public de l'environnement et du développement durable, a réalisé ce guide pour offrir des repères simples et pratiques aux usagers de la filière papier. Grâce à cette grille de lecture, chacun sera en mesure de comparer, de choisir ses produits et ses fournisseurs selon des critères environnementaux. En effet, ces différents labels et normes applicables à la filière doivent être des « aides à la décision » dans l'éco-conception d'un produit papier imprimé, dans l'achat du papier à copier, des enveloppes ou des cahiers.

Les signes les plus répandus sont répertoriés et analysés dans les pages suivantes selon trois thèmes : l'origine de la fibre, les produits finis, les sites de production.

Cet outil est celui de tous les utilisateurs responsables de papiers. Mieux conçus et mieux triés, les papiers seront de plus en plus recyclés. Cette gestion responsable de la matière première assure le développement durable des activités liées au papier.

“ La croissance verte n'est pas une facture sans lendemain, c'est un investissement, et pas seulement pour la planète, pour la société aussi. ”

Julia Haake,
Basile Gueorguievsky
L'entreprise légère
2010

EcoFolio, l'éco-organisme des papiers

Société privée à but non lucratif, EcoFolio est l'éco-organisme des papiers qui accompagne et finance la collecte, le tri et le recyclage des papiers. L'État lui a confié une mission d'intérêt général : venir en appui du service public de traitement des papiers.

La responsabilité élargie du producteur (REP), préalablement mise en place pour les emballages et les déchets d'équipements électriques et électroniques notamment, s'applique aux émetteurs de papiers depuis 2006 et leur fait obligation de contribuer au recyclage de leurs supports. La REP est ainsi un outil économique à portée environnementale. L'internalisation des coûts liés à la gestion des déchets incite les émetteurs à éco-concevoir leurs produits et à optimiser le traitement des déchets qui en sont issus. Avec EcoFolio, les entreprises ont décidé de devenir actrices de ce dispositif légal et d'en faire un outil de politique industrielle pour la durabilité du media papier.

Une triple mission

- **Economique**, l'éco-organisme regroupe les émetteurs de papiers. Il collecte les contributions de ses adhérents et les reverse sous forme de soutiens financiers aux collectivités chargées de la gestion des déchets ;
- **Environnementale**, il améliore l'ensemble de la chaîne de recyclage en auditant et en optimisant les opérations de collecte et de valorisation des papiers ;



Les papiers constituent le premier gisement valorisable de nos poubelles.

- **Citoyenne**, EcoFolio sensibilise le grand public au geste de tri des papiers afin de faire de chaque citoyen un trieur avisé.

www.ecofolio.fr

L'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre

au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre, et ce dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

www.ademe.fr



La production de papier recyclé permet la réduction des émissions de CO₂.

PARTIE 1

Les cercles vertueux du papier

Pour répondre aux défis environnementaux de notre siècle, l'économie doit apprendre à alléger son empreinte écologique et à s'engager dans une croissance plus verte. Prévention puis recyclage sont les deux alliés pour parvenir à la réduction de nos impacts sur l'environnement.

Les acteurs qui composent la filière papiers, papetiers, éditeurs, annonceurs, imprimeurs, collectivités, recycleurs et consommateurs, ont pris la mesure de ce défi. Leur démarche s'inscrit dans le sens de la directive européenne sur les déchets de 2009 : prévenir d'abord, avec par exemple la réduction des grammages et des chutes de fabrication, puis recycler et enfin valoriser.

Omniprésent et universel, le papier est le support du quotidien par excellence. Si les écrits restent, le papier lui se recycle. C'est un biomatériau formidable : la fibre qui le compose se recycle jusqu'à cinq fois en papier journal ! Avant de devenir inutilisable, une fibre va pouvoir offrir une multiplicité d'usages. Le recyclage des papiers produit ainsi un cercle vertueux qui allie progrès économique et valeur écologique. La production de papier recyclé permet de préserver la matière première qu'est le bois, d'économiser de l'énergie et de l'eau (3 fois moins que la fibre vierge) et de réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre.

Ce cercle vertueux du recyclage n'est cependant possible que grâce au geste de tri : un papier recyclé est un papier trié. Sous l'effet d'une plus grande sensibili-



Nos vieux papiers deviennent la matière première de nos supports de demain.

sation des citoyens et des entreprises, et du développement de nouvelles technologies industrielles par les papetiers, tri et recyclage du papier progressent. Pourtant, moins d'un papier sur deux est aujourd'hui trié et recyclé. Il faut donc continuer.

Un papier responsable, quelque soit le label sélectionné pour concevoir votre support, est avant tout un papier trié pour être recyclé. Aussi, pour que le cercle vertueux du papier ne cesse de tourner, pensez à associer à votre démarche écoresponsable le geste de tri et le recyclage.

Papiers graphiques, papiers déchiffrés

Lire, écrire, dessiner, imprimer, raconter, communiquer, informer, vendre : les papiers graphiques racontent nos usages et nos histoires. EcoFolio dresse la cartographie d'une filière dynamique avec l'élaboration d'indicateurs relatifs aux seuls papiers graphiques.

Les papiers



45% des Français sont de "bons trieurs" : il s'agit de femmes majoritairement ⁽⁸⁾

Environ **65 kg/an**, c'est la consommation moyenne de papiers pour un Français ⁽¹⁾

Seulement **40%** des papiers sont triés ⁽⁹⁾

Chaque année

4,1

millions de tonnes de papiers mis en marché en France ⁽⁷⁾

Une balance commerciale importatrice d'environ 1 000 kt ⁽⁷⁾



83%

des Français plébiscitent le papier comme un matériau facile à trier ⁽⁸⁾

Les Français & les papiers

Environ **40%**

des papiers sont aujourd'hui recyclés (75% en Belgique) ⁽⁶⁾

Le recyclage

7 sites de production de papiers graphiques utilisent des vieux papiers en France ⁽¹⁾

La production de papier recyclé c'est :
3 fois moins d'eau
3 fois moins d'énergie
-30% d'émissions de CO₂ ⁽⁵⁾

+13%

de recyclage depuis la création d'EcoFolio ⁽¹⁾



60% des déchets valorisables

(en poids) qui transitent par les centres de tri sont des papiers ⁽¹⁰⁾

Les papiers constituent **14,5%** de la poubelle municipale ⁽⁹⁾

Tous les Français peuvent trier leurs papiers

Le tri & la collecte

Le bois & la forêt

La forêt recouvre : **30%** de la planète*
30% du territoire français ⁽²⁾
*des terres émergées du globe

4,3%

c'est la croissance annuelle de la forêt française ⁽³⁾

2,3% c'est le taux d'extraction de la forêt française ⁽¹⁾

18,5% du bois

issu de la forêt française sert à produire du papier ⁽¹⁾
Le papier, un biomatériau qui peut se recycler **5 fois** ⁽¹⁾

Presque **50%** des énergies renouvelables produites en France proviennent du bois-énergie ⁽⁴⁾

Sources : (1) EcoFolio, à partir de données disponibles et de ses propres données d'exploitation • (2) FAO • (3) Inventaire national forestier, 2008 • (4) Les chiffres clés de l'énergie en France en 2009, Commissariat général du développement durable • (5) Bref Papeterie • (6) EcoFolio et Fost Plus • (7) ADEME 2010 • (8) Sociovision • (9) ADEME - MODECOM 2009 • (10) Analyse de la production des centres de tri en produits fibreux - ADEME, Eco-Emballages, EcoFolio 2010.

PARTIE 2

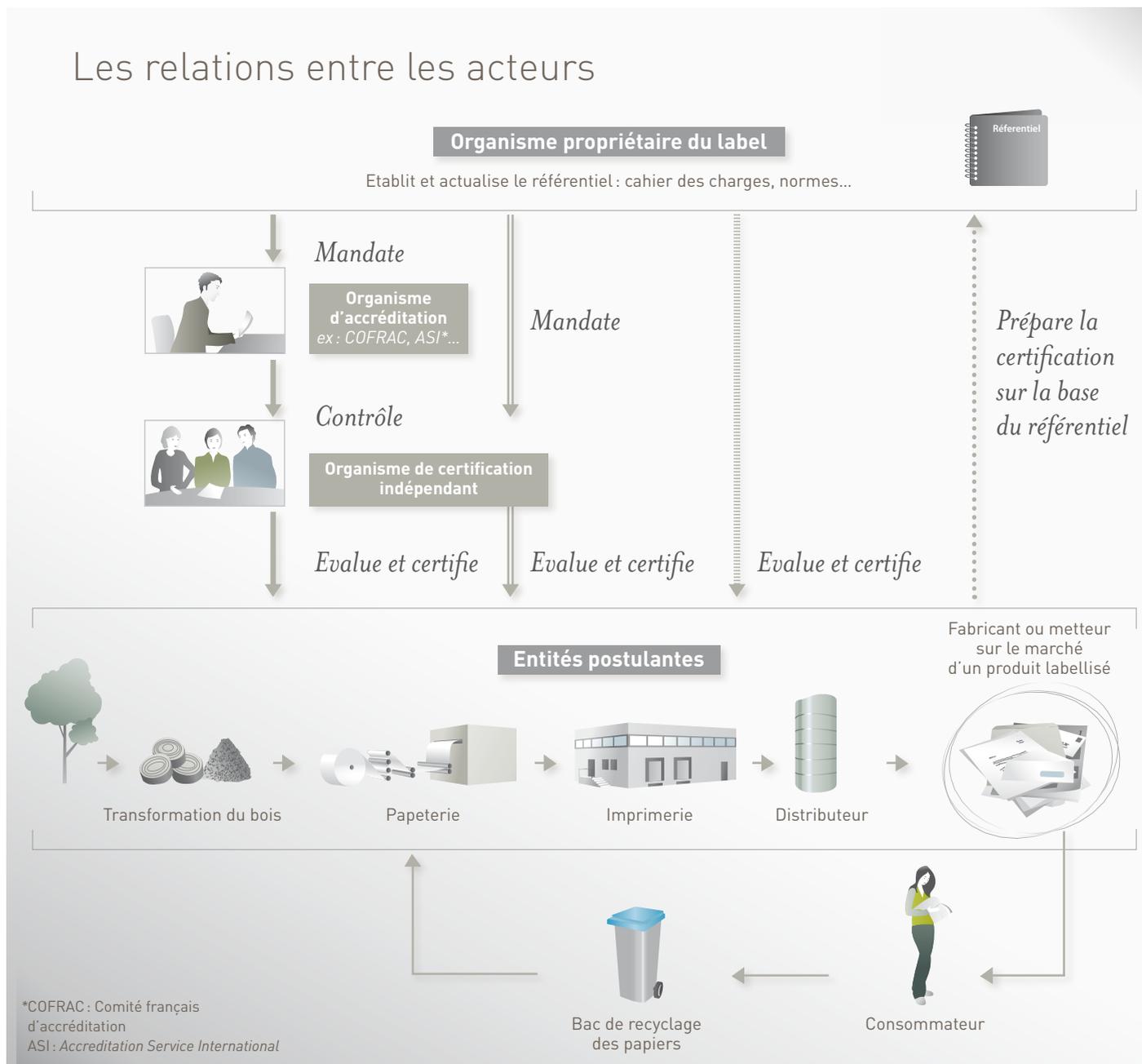
Normes et labels : comment ça marche ?

Les questions clés à se poser sur les normes et les labels appliqués aux papiers :

- Quelles sont les étapes du cycle de vie concernées ?
- L'approche est-elle mono ou multicritère ?
- Qui est le propriétaire de la norme ou du label ?
- Le propriétaire est-il public ou privé ?
- Le label est-il national ou international ?
- Le certificateur est-il indépendant du propriétaire ou de l'utilisateur ?
- Le contrôle de la traçabilité est-il formalisé ?
- Quels sont les opérateurs auxquels s'applique le cahier des charges ?
- Quel est le niveau d'exigence ?
- Quelle est la durée de validité du label ou de la norme ?
- Quel est le coût pour l'obtenir ? Quelle est la redevance annuelle ?
- Le référentiel est-il accessible ?

Légende

- ➔ Cas d'une certification tierce partie avec accréditation
- ➡ Cas d'une certification tierce partie
- ⋮ Cas d'une certification sans contrôle indépendant
- ⋯ Cas d'une chaîne de traçabilité contrôlée conformément au référentiel



Les définitions des termes

Marque

La marque est un signe distinctif qui permet au consommateur de distinguer le produit ou service d'une entreprise de ceux proposés par les entreprises concurrentes. La marque peut être matérialisée par un nom propre, un mot, une expression ou un symbole visuel. La marque constitue un repère pour le consommateur.

Label

Un label est une marque collective qui se matérialise par des signes distinctifs (nom, logo...) et qui peut être utilisée par les différentes marques se conformant au cahier des charges du label.

Déclaration environnementale

La série de normes ISO 14020 définit 3 types d'étiquettes et de déclarations environnementales :

- Type I sur les écolabels (ISO 14024) : logo officiel, labellisant une démarche d'éco-conception aboutie (démarche multicritère et multi-étape). Le certificat s'appuie sur un cahier des charges public.
- Type II sur l'auto-déclaration environnementale (ISO 14021) : allégations environnementales avancées sous la seule responsabilité d'un producteur, prestataire de service ou distributeur. Elle est souvent limitée à une caractéristique

environnementale du produit ou concerne une seule étape du cycle de vie du produit.

- Type III sur l'éco-profil (ISO 14025) : il consiste en la mise à disposition de données quantitatives sur les impacts environnementaux d'un produit, lesquelles sont souvent présentées sous forme de diagrammes parfois accompagnés de quelques informations qualitatives.

Ecolabel

C'est un label officiel délivré aux produits présentant des avantages environnementaux, correspondant au type I de la norme ISO 14024.

L'écolabel est attribué à un produit ayant fait l'objet d'un contrôle par une tierce partie et répondant à un cahier des charges préétabli fixant un ou plusieurs critères pour la catégorie de produits concernée. Le cahier des charges est établi selon une analyse de cycle de vie du produit.

Norme

Une norme est un document de référence élaboré de manière consensuelle par toutes les parties intéressées et approuvé par un organisme compétent, portant sur des règles, des caractéristiques, des recommandations ou des exemples de bonnes pratiques relatives à des produits, à des services, à des méthodes, à des processus ou à des organisations. Les

normes environnementales visent à encourager le développement économique et l'innovation, tout en prenant en compte des objectifs de développement durable.

Accréditation

Procédure par laquelle une instance habilitée reconnaît formellement à la fois la compétence technique et l'impartialité d'un organisme pour mener des tâches particulières, notamment la certification, la validation ou la qualification.

L'accréditation peut être soit réglementaire et obligatoire soumise à un organisme national d'accréditation, le COFRAC, soit relevé d'une démarche volontaire.

Agrément

Un agrément est le fait pour une autorité d'accorder à une personne physique ou morale une fonction ou un pouvoir, de l'autoriser à exercer une activité réglementée. L'agrément procède de la même logique que l'accréditation mais repose généralement sur un degré moindre de formalisme.

Certification

La certification est une procédure par laquelle une tierce partie indépendante, l'organisme certificateur, donne une assurance écrite qu'un système d'organisation, un processus, une personne, un produit ou un service est conforme à des

exigences spécifiées dans une norme ou un référentiel.

La certification autorise généralement l'utilisation d'un label qui atteste de la qualité de son produit ou service auprès du consommateur.

Par exemple, une entreprise peut apposer sur un produit de sa marque un label qui est une déclaration environnementale de type I. La réalité de cette déclaration est certifiée par un organisme accrédité.

PARTIE 3

Les labels relatifs à l'origine de la fibre

La fabrication de tout produit papier commence par le choix de la fibre. Pour montrer pâte verte, elle peut être issue de ressources recyclées, les papiers d'hier, ou fabriquées à partir de bois provenant de forêts gérées durablement, ou d'un mélange des deux.

Recyclé ou certifié ?

La question revient souvent. Que faut-il privilégier ?

Les analyses d'impacts environnementaux prouvent que, dans la plupart des cas, le papier recyclé vaut mieux que n'importe quel autre papier. Bien qu'il n'existe pas de définition officielle, nous pensons qu'un papier ne peut pas être considéré comme recyclé s'il ne contient pas au moins 50 % de fibres recyclées.

Grâce au geste de tri, le papier se recycle facilement, jusqu'à 5 fois en journal. Au-delà, l'utilisation de fibres vierges est nécessaire. Il est donc fondamental de bien gérer la forêt en utilisant en complément des fibres provenant de forêts certifiées. Complémentaires, le papier recyclé et le papier certifié garantissent la préservation de la ressource en bois et permettent de prévenir la déforestation.



APUR

I . Définition

DATE DE CRÉATION	1992
SPÉCIFIQUE AU PAPIER	Oui
PRÉSENTATION GÉNÉRALE, HISTORIQUE	Ce label privé a été créé par l'APUR (Association des producteurs et utilisateurs de papiers recyclés) pour promouvoir l'utilisation du papier recyclé en France. Il permet de reconnaître ou de valoriser la présence de papier recyclé en proportion minimale de 50 %.
PRINCIPES DE GESTION	L'APUR attribue un label décliné en 3 niveaux en fonction du taux d'intégration de fibres recyclées.

PÉRIMÈTRE CONCERNÉ (CYCLE DE VIE) Utilisation de fibres recyclées dans la production du papier.

2 . Schémas et fonctionnement

FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTION Le label est attribué, sur requête d'un adhérent APUR, à certains de ses papiers (voire à tous) ou aux pâtes marchandes qu'il produit et comporte deux informations obligatoires :

- le pourcentage d'intégration de fibres recyclées (60%, 80% ou 100%) ;
- le numéro d'agrément qui permet d'identifier le pays d'origine et le fabricant, de connaître les caractéristiques et la composition du produit auquel il est attribué.

PRINCIPAUX CRITÈRES D'ATTRIBUTION Approche monocritère : utilisation de fibres recyclées post-consommation pour la fabrication de papier ou production de fibres recyclées pour les fabricants de pâtes. Si un papier (ou une pâte) agréé APUR peut être fabriqué à partir de chutes issues de la production du papier, réutilisées directement sur place, l'attribution du logo ne se fait que sur la base de l'utilisation de fibres usagées, ou de chutes de transformation, ayant fait l'objet d'une récupération.

NIVEAU DE DIFFUSION France, Europe

INCORPORATION DE FIBRE RECYCLÉE Pour le papier recyclé, au minimum 50 %, le pourcentage de fibres recyclées étant indiqué sur le logo au-dessus du numéro d'agrément identifiant le fabricant. Il existe 3 valeurs possibles :

- 60% (cela signifie que le pourcentage de fibres cellulosiques de récupération utilisées est compris entre 50 % et 69%) ;
- 80% (entre 70 et 89%) ;
- 100% (au moins 90%).

Pour la pâte marchande recyclée : fabrication de la pâte exclusivement à partir de fibres récupérées (100%).

3 . Redevance d'usage

AUDIT DE CERTIFICATION Aucun

AUDIT DE CONTRÔLE Vérification et audit de contrôle d'utilisation de produits récupérés dans la fabrication de pâte marchande ou de fibres recyclées dans la fabrication de papiers.

REDEVANCE ANNUELLE Adhésion à l'APUR.

4 . Mais encore... www.apur-papiersrecycles.com

FSC®



I . Définition

DATE DE CRÉATION	1993
SPÉCIFIQUE AU PAPIER	Non, porte également sur tous les produits dérivés du bois.
PRÉSENTATION GÉNÉRALE, HISTORIQUE	Le FSC® (<i>Forest Stewardship Council</i>), propriétaire du label éponyme, est une ONG, à but non lucratif et indépendante, qui a été créée en 1993 pour promouvoir à travers le monde un mode de gestion responsable et durable des forêts.
PRINCIPES DE GESTION	Le FSC® est composé de membres représentatifs de divers groupes pour la protection de l'environnement et des droits sociaux, au nombre desquels Greenpeace et WWF, des propriétaires forestiers, l'industrie du bois et du papier, des associations d'aide aux populations autochtones, mais aussi des particuliers venant du monde entier. Le principe développé par le FSC® différencie deux certifications : un certificat de gestion de la forêt pour les gestionnaires forestiers et un certificat de la chaîne d'approvisionnement et de transformation (ou chaîne de contrôle) pour les exploitants forestiers, les entreprises de négoce, de transformation (dont imprimeurs), de distribution et de commercialisation jusqu'au consommateur final. La chaîne de contrôle est conditionnée chez FSC® par le transfert de propriété.
PÉRIMÈTRE CONCERNÉ (CYCLE DE VIE)	FSC® garantit que le bois est issu de forêts gérées selon des critères environnementaux et sociaux.

2 . Schémas et fonctionnement

FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTION	<p>Le label prend en compte l'intégration de fibres vierges et recyclées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour les fibres vierges, le respect du cahier des charges par l'exploitant forestier est contrôlé par un organisme de certification indépendant accrédité ; • pour les fibres recyclées, un minimum de 8% de recyclage « post-consommation » est exigé. <p>La traçabilité des fibres jusqu'au produit imprimé doit ensuite être assurée par une chaîne d'acteurs certifiés (papetier, distributeur, imprimeur...), constituant la « chaîne de contrôle ». Cette certification fait également l'objet d'un audit de tierce partie réalisé par un organisme de certification indépendant accrédité.</p> <p>Enfin, le produit fini se voit apposer le label accompagné du numéro de chaîne de contrôle du dernier acteur de la chaîne (par exemple : imprimeur pour les produits imprimés, papetier ou distributeur pour les papiers à copier).</p>
-------------------------------	--

FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTION	Le programme d'accréditation des organismes de certification indépendants établi par le FSC® est géré par un organisme d'accréditation international ASI (<i>Accreditation Service International</i>).
PRINCIPAUX CRITÈRES D'ATTRIBUTION	<p>10 principes environnementaux et sociaux portant sur la gestion de la forêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> • respect des lois et des principes du FSC® ; • propriété foncière et droit d'usage ; • droit des peuples indigènes ; • relations communautaires et droit des travailleurs ; • bonne gestion forestière ; • minimisation de l'impact environnemental (eau, sols, biodiversité...); • formalisation d'un plan de gestion ; • suivi et évaluation des opérations ; • conservation des forêts protégées ; • planification des plantations. <p>Ces 10 principes sont déclinés en plus de 50 critères.</p>
NIVEAU DE DIFFUSION	Monde
INCORPORATION DE FIBRE RECYCLÉE	Trois différents niveaux d'incorporation (voir schéma).
3 . Redevance d'usage	
AUDIT DE CERTIFICATION	Audit effectué tous les 5 ans par un organisme certificateur : les audits sont effectués sur site, le nombre de jour d'audit dépend de la dimension du périmètre de certification.
AUDIT DE CONTRÔLE	Audit annuel sur site.
REDEVANCE ANNUELLE	Cotisation annuelle selon le chiffre d'affaires (CA) : de 200 € (CA<200 k€) à 5 000 € (CA>100 M€)
4 . Mais encore...	www.fsc-france.fr



Label FSC® 100% : ce label concerne les produits conçus à partir de 100% de matière première certifiée FSC®.

Les fibres certifiées FSC® proviennent d'une forêt audité par un organisme selon les 10 principes de gestion forestière définis par FSC®. Ce label ne concerne donc que les produits non recyclés fabriqués à partir de pâte neuve 100%.



Label FSC® Recyclé : ce label concerne les produits conçus à partir de 100% de fibres recyclées dont au moins

85% de post-consommation. Le pourcentage placé sous la boucle de Moebius est le pourcentage de fibres recyclées.



Label FSC® Mixte : ce label concerne les produits conçus à partir d'une combinaison de fibres vierges certifiées

FSC® et de fibres vierges contrôlées et/ou de fibres recyclées. Le pourcentage placé sous la boucle de Moebius correspond au pourcentage de fibres recyclées.



PEFC

I . Définition

DATE DE CRÉATION	1999
SPÉCIFIQUE AU PAPIER	Non, porte également sur tous les produits dérivés du bois.
PRÉSENTATION GÉNÉRALE, HISTORIQUE	Le Conseil PEFC (<i>Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes</i>) est une organisation internationale qui promeut la gestion durable des forêts à travers la certification forestière et la labellisation des produits en bois et à base de bois. Les produits associant les déclarations PEFC ou marqués PEFC apportent la garantie que la matière première provient de forêts gérées durablement. Le Conseil PEFC est basé sur un mécanisme de reconnaissance des schémas nationaux de certification forestière qui répondent aux exigences du Conseil PEFC à travers des évaluations régulières. L'Association française de certification forestière, dite également PEFC France, est l'un des membres fondateurs du PEFC et est détenteur du dit label.
PRINCIPES DE GESTION	Toutes les instances de décision du PEFC comportent trois collèges : <ul style="list-style-type: none"> • les producteurs, propriétaires ou gestionnaires forestiers ; • les entreprises de transformation, industriels de la première et seconde transformation (notamment imprimeurs) ; • les usagers (défenseurs de l'environnement, chasseurs, consommateurs, clubs de sport ou de loisirs, agriculteurs...). La certification de la gestion forestière peut apporter une double garantie : <ul style="list-style-type: none"> • sur la gestion forestière : PEFC garantit que chaque forêt certifiée est réellement gérée selon les règles établies par les parties prenantes représentées dans les instances de certification, et contrôlée, à ce titre, par des tiers compétents et indépendants ; • sur les produits commercialisés : la chaîne de contrôle PEFC garantit que le bois récolté dans ces conditions est bien identifié à chaque étape de sa transformation et qu'un contrôle annuel a été réalisé par un organisme indépendant et accrédité.
PÉRIMÈTRE CONCERNÉ (CYCLE DE VIE)	Le PEFC garantit que le bois est issu de forêts gérées durablement (critères environnementaux, sociaux et économiques).

2 . Schémas et fonctionnement

FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTION	<ul style="list-style-type: none"> • La certification de la gestion forestière : elle tient compte de la structure des propriétés forestières, notamment des spécificités européennes. En France, il s'agit d'une adhésion volontaire du propriétaire forestier avec contribution financière et engagement à appliquer les recommandations de la politique régionale de gestion forestière durable. Le propriétaire accepte également la visite d'un organisme certificateur. L'entité régionale du PEFC est audité par un organisme de certification indépendant.
-------------------------------	---

FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTION

• La certification de la chaîne de contrôle : la traçabilité des fibres doit ensuite être assurée par toute entité qui exploite, transporte, manipule ou transforme des produits issus de forêts, à toutes les étapes, depuis la forêt jusqu'au consommateur final. Cette certification fait également l'objet d'un audit de tierce partie réalisé par un organisme de certification indépendant accrédité. Enfin, le produit fini se voit apposer le label accompagné du numéro de chaîne de contrôle du dernier acteur de la chaîne (par exemple : imprimeur pour les produits imprimés, papetier pour les papiers à copier). Les organismes de certification indépendants en France sont accrédités par le COFRAC.

PRINCIPAUX CRITÈRES D'ATTRIBUTION

La gestion forestière durable se base sur le respect des normes minimales fondées sur les 6 recommandations définies lors des conférences d'Helsinki, en 1993, et de Lisbonne, en 1998 :

- conservation et amélioration appropriée des ressources forestières et leur contribution aux cycles globaux du carbone ;
- maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers ;
- maintien et encouragement des fonctions de production des forêts (bois et autres produits) ;
- maintien, conservation et amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers ;
- maintien et amélioration appropriée des fonctions de protection par la gestion des forêts, en particulier sols et eaux ;
- maintien des autres fonctions socio-économiques.

NIVEAU DE DIFFUSION

Il est aujourd'hui le plus répandu à travers le monde ; un tiers de la forêt française est certifiée PEFC.

INCORPORATION DE FIBRE RECYCLÉE

Deux différents niveaux d'incorporation (voir schéma).

3 . Redevance d'usage

AUDIT DE CERTIFICATION	Audit de certification par un organisme certificateur tous les 5 ans.
AUDIT DE CONTRÔLE	Audit de suivi tous les ans.
REDEVANCE ANNUELLE	Cotisation annuelle selon le CA : de 200 € (CA<500 k€) à 5 476 € (CA>63,5 M€).

4 . Mais encore...

www.pefc-france.org



Certifié PEFC : le produit contient au moins 70% de matières premières certifiées PEFC issues de forêts gérées durablement, le reste étant contrôlé comme provenant de sources non controversées.



Certifié et recyclé PEFC : le produit contient au minimum 70% de matières premières certifiées PEFC issues de forêts gérées durablement et de matières premières recyclées, le reste étant contrôlé comme provenant de sources non controversées.

La boucle de Moebius



I. Définition

DATE DE CRÉATION	1970
SPÉCIFIQUE AU PAPIER	Non
PRÉSENTATION GÉNÉRALE, HISTORIQUE	La boucle de Moebius est une déclaration environnementale de type II (norme ISO 14021 - autodéclarative).
PRINCIPES DE GESTION	S'il contient un chiffre à l'intérieur, celui-ci indique la part de matière recyclée. S'il n'y en a pas, cela veut dire que le matériau est potentiellement recyclable.
PÉRIMÈTRE CONCERNÉ (CYCLE DE VIE)	Production (avec une indication de la ressource recyclée) ou fin de vie (sans chiffre à l'intérieur).

2. Schémas et fonctionnement

FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTION	L'utilisation de la boucle de Moebius ne fait pas l'objet d'un contrôle par une tierce partie et est donc sous la pleine et entière responsabilité de l'industriel.
PRINCIPAUX CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Approche monocritère.
NIVEAU DE DIFFUSION	Monde
INCORPORATION DE FIBRE RECYCLÉE	La part de matière recyclée est indiquée par un chiffre à l'intérieur de la boucle.

3. Redevance d'usage

AUDIT DE CERTIFICATION	Aucun
AUDIT DE CONTRÔLE	Aucun
REDEVANCE ANNUELLE	Aucune

4. Mais encore... www.iso.org

PARTIE 4

Les labels relatifs aux produits finis

Les labels présentés ci-dessous certifient un produit fini dont les impacts environnementaux sont réduits tout au long de son cycle de vie. Il existe des labels pour le papier destiné à l'imprimerie, le papier à copier, les enveloppes, les pochettes postales et les cahiers. Certains sont des écolabels officiels. Il existe aussi des initiatives privées comme Paper by nature.

A. LES ÉCOLABELS, DES LABELS OFFICIELS



Ecolabel européen

I. Définition

DATE DE CRÉATION	1992
SPÉCIFIQUE AU PAPIER	Décliné - L'écolabel couvre plusieurs catégories de produits mais possède une déclinaison spécifique pour le papier.
PRÉSENTATION GÉNÉRALE, HISTORIQUE	Cet écolabel de type I (norme ISO 14024) applicable à un nombre croissant de catégories de produits et services est reconnu par les 27 pays membres de l'Union européenne et les 3 pays de l'espace économique européen.
PRINCIPES DE GESTION	Chaque Etat membre désigne un ou plusieurs organismes compétents assurant la gestion de l'écolabel européen. Les règles de développement sont basées sur les principes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • crédibilité : développé sur la base d'études scientifiques (approche cycle de vie) et la consultation des parties intéressées (ONG, associations, industriels, institutions, administrations) ; • fiabilité : certification par une tierce partie ; • visibilité : logo reconnu des consommateurs ; • sélectivité : labels d'excellence (seuls 10 à 20% des produits d'une catégorie peuvent prétendre au label).
PÉRIMÈTRE CONCERNÉ (CYCLE DE VIE)	Approche cycle de vie. Un cahier des charges spécifique existe pour le papier graphique et pour le papier à copier (les feuilles ou rouleaux de papier non imprimé destinés à l'impression, à la photocopie, à l'écriture ou au dessin).



NF Environnement

2 . Schémas et fonctionnement

FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTION	Deux étapes essentielles pour obtenir le label : <ul style="list-style-type: none"> • phase préparatoire de mise en conformité du produit et montage du dossier technique et administratif ; • phase d'examen du dossier et contrôles sur site.
PRINCIPAUX CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Approche multicritère et multi-étape : les 4 critères d'attribution des écolabels sont basés sur l'information, l'écologie, la santé et la performance. Les critères prennent en compte : <ul style="list-style-type: none"> • un minimum de 10 % des fibres de bois vierges qui doivent provenir de forêts certifiées, les autres devant provenir de fibres recyclées ou de forêts garantissant la gestion durable des forêts ; • la réduction des émissions de soufre et de gaz à effet de serre, la diminution de la pollution de l'eau et la limitation de la consommation d'énergie pendant la phase de production. A noter que les critères sont en cours de révision (publication prévue avant fin juin 2011).
NIVEAU DE DIFFUSION	Europe
INCORPORATION DE FIBRE RECYCLÉE	Pas de minimum exigé.

3 . Redevance d'usage

AUDIT DE CERTIFICATION	Audit par l'organisme compétent (1,5 jour) après examen de dossier (frais selon la taille) : <ul style="list-style-type: none"> • PME : 600 € pour le premier produit et 450 € par produit supplémentaire ; • micro-entreprises : 350 € pour le premier produit et 300 € par produit supplémentaire ; • autre entreprise ne répondant pas à la définition de TPE/PME stipulée dans la recommandation 2003/361/CE : 1 200 € pour le premier produit et 900 € par produit supplémentaire.
AUDIT DE CONTRÔLE	Audit annuel par l'organisme compétent (1,5 jour).
REDEVANCE ANNUELLE	350 € par an et par produit pour les TPE, 750 € pour les PME et 1 500 € pour les grosses entreprises.

4 . Mais encore... www.ecolabel.eu et www.ecolabels.fr

I . Définition

DATE DE CRÉATION	1991
SPÉCIFIQUE AU PAPIER	Décliné - L'écolabel couvre plusieurs catégories de produits mais possède une déclinaison spécifique pour les produits en papier façonnés (cahier, enveloppes...)
PRÉSENTATION GÉNÉRALE, HISTORIQUE	Marque volontaire délivrée par AFNOR Certification, elle est la certification écologique officielle française. Cet écolabel de type I (norme ISO 14024) est applicable à un nombre croissant de catégories de produits et services.
PRINCIPES DE GESTION	A performances d'usage égales, la marque NF Environnement distingue les produits dont l'impact sur l'environnement est réduit. Ces critères sont le résultat d'échanges entre représentants d'industriels, d'associations de consommateurs et de protection de l'environnement, de distributeurs et des pouvoirs publics français.
PÉRIMÈTRE CONCERNÉ (CYCLE DE VIE)	Approche cycle de vie. L'AFNOR ne développe pas la marque NF Environnement pour une gamme de produits dès lors que l'Ecolabel européen couvre celle-ci.

2 . Schémas et fonctionnement

FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTION	Deux étapes essentielles pour obtenir le label : idem Ecolabel européen.
PRINCIPAUX CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Approche multicritère et multi-étape. Le produit doit être conforme à des critères écologiques et d'aptitude à l'usage. Les 4 critères d'attribution des écolabels sont basés sur l'information, l'écologie, la santé et la performance. Pour la marque NF Environnement, ces critères sont déclinés en enveloppes (12 sous-critères) et cahiers (18 sous-critères).
NIVEAU DE DIFFUSION	France
INCORPORATION DE FIBRE RECYCLÉE	Pas de minimum exigé.

3 . Redevance d'usage

AUDIT DE CERTIFICATION	Audit par AFNOR Certification (1,5 jour) après examen de dossier : <ul style="list-style-type: none"> • forfait : 1 855 € de participation forfaitaire ; • instruction du premier dossier : 1 450 €. 750 € pour les suivants.
AUDIT DE CONTRÔLE	Audit annuel par AFNOR Certification (1,5 jour).
REDEVANCE ANNUELLE	Redevance annuelle correspondant à 0,01 % du CA du produit labellisé, d'un montant min. de 800 € et max. de 10 k€.

4 . Mais encore... www.ecolabels.fr



L'Ange bleu, l'écolabel officiel allemand

I . Définition

DATE DE CRÉATION	1977
SPÉCIFIQUE AU PAPIER	L'écolabel couvre plusieurs catégories de produits mais possède une déclinaison spécifique pour le papier.
PRÉSENTATION GÉNÉRALE, HISTORIQUE	C'est le plus ancien écolabel de type I et l'un des plus reconnus en Allemagne. L'Ange bleu est administré par un jury d'experts, le RAL (Institut allemand pour l'assurance qualité et la certification des produits), l'Agence fédérale pour l'environnement et le ministère fédéral de l'Environnement.
PRINCIPES DE GESTION	Homologué par le ministère de l'Environnement allemand pour traiter les questions de protection environnementale et des consommateurs.
PÉRIMÈTRE CONCERNÉ (CYCLE DE VIE)	Approche cycle de vie. Il est développé pour tous les produits hors alimentation et industrie pharmaceutique. Il existe notamment pour le papier à copier 100% recyclé et les papiers à copier et de publication fabriqués à partir de fibres recyclées.

2 . Schémas et fonctionnement

FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTION	Les produits sont classés en 90 catégories très précises. Un jury d'experts (pouvoirs publics, consommateurs, associations, entreprises, universitaires) valident les critères de labellisation.
PRINCIPAUX CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Approche multicritère. L'écolabel exige l'utilisation de fibres 100% recyclées dont 65% de post-consommation pour les papiers à copier 100% recyclé. Il autorise un maximum de 25% de fibres vierges devant être certifiées, dans les papiers à copier et papiers de publication. Il interdit l'usage d'azurants optiques et limite l'utilisation de substances dangereuses et les émissions de composés organiques volatils (COV). L'utilisation de produits chlorés et halogénés est interdite.
NIVEAU DE DIFFUSION	11 500 produits différents pour 911 fournisseurs dont 80% en Allemagne.
INCORPORATION DE FIBRE RECYCLÉE	Entre 75 et 100%.

3 . Redevance d'usage

AUDIT DE CERTIFICATION	Audit documentaire du RAL, avec commentaires de l'Etat allemand.
AUDIT DE CONTRÔLE	Non
REDEVANCE ANNUELLE	250€ HT plus participation annuelle selon CA : de 270€ à 6 000€.

4 . Mais encore... <http://www.blauer-engel.de>



Le Cygne blanc, l'écolabel scandinave

I . Définition

DATE DE CRÉATION	1989
SPÉCIFIQUE AU PAPIER	Décliné - L'écolabel couvre plusieurs catégories de produits mais possède une déclinaison spécifique pour le papier.
PRÉSENTATION GÉNÉRALE, HISTORIQUE	Le Cygne blanc est un écolabel officiel de type I. Créé en 1989 par la Norvège et la Suède, la Finlande a rejoint le dispositif en 1990, l'Islande en 1991 et le Danemark en 1997. Aujourd'hui, plus de 1 000 produits sont certifiés.
PRINCIPES DE GESTION	Délivré pour une durée de 3 ans, il encourage une conception durable des produits. Par exemple, il est contrôlé en Suède par le Conseil d'étiquetage écologique composé de membres de l'Agence de protection de l'environnement, de représentants de professionnels et d'ONG de défense de l'environnement et des consommateurs.
PÉRIMÈTRE CONCERNÉ (CYCLE DE VIE)	Approche cycle de vie. Plusieurs types de produits papier sont concernés comme les papiers à copier et les enveloppes. Le référentiel se décline également pour les imprimeurs (label d'entreprise).

2 . Schémas et fonctionnement

FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTION	Les produits de la consommation quotidienne sont classés en 67 groupes de produits différents. Le label est attribué sur audit par un organisme indépendant.
PRINCIPAUX CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Approche multicritère. Les caractéristiques prises en compte sont l'origine de la fibre (au moins 20% issues de forêts certifiées) ou le contenu en recyclé (au moins 75%) ou un mélange des deux, la limitation des substances dangereuses, la consommation d'énergie, le système d'emballage et les déchets de production.
NIVEAU DE DIFFUSION	Essentiellement les pays scandinaves. 6 500 produits différents pour 900 entreprises.
INCORPORATION DE FIBRE RECYCLÉE	Au moins 75% ou en mélange avec de la fibre vierge issue de forêts certifiées.

3 . Redevance d'usage

AUDIT DE CERTIFICATION	Audit de certification tous les 3 ans.
AUDIT DE CONTRÔLE	Audit de suivi tous les ans.
REDEVANCE ANNUELLE	0,3% du CA annuel du produit portant le logo du Cygne blanc.

4 . Mais encore... www.svanen.nu

B. UN LABEL PRIVÉ

Paper by Nature



1. Définition

DATE DE CRÉATION	2008
SPÉCIFIQUE AU PAPIER	Oui
PRÉSENTATION GÉNÉRALE, HISTORIQUE	Association dont la vocation est la promotion des pratiques écologiques dans l'industrie des produits papetiers transformés, ainsi qu'une utilisation responsable du papier par les consommateurs, elle a été fondée par plusieurs acteurs européens majeurs du secteur papetier.
PRINCIPES DE GESTION	L'objectif est de servir de référence globale aux consommateurs pour les produits papetiers transformés.
PÉRIMÈTRE CONCERNÉ (CYCLE DE VIE)	Approche cycle de vie partielle. Le label s'applique aux papiers et articles papetiers transformés tels que les enveloppes, les cahiers ou les produits de classement.

2. Schémas et fonctionnement

FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTION	L'éligibilité dépend de la performance environnementale du papier, estimée selon un système de points. L'utilisation du label requiert une adhésion à l'association.
PRINCIPAUX CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Les principales caractéristiques prises en compte sont la certification des forêts, le pourcentage de fibres recyclées, ainsi que des critères environnementaux sur la production du papier, sa transformation, et son impression : la consommation d'énergie, les rejets dans l'air et dans l'eau, la limitation des substances dangereuses et des COV, la gestion des déchets.
NIVEAU DE DIFFUSION	Europe.
INCORPORATION DE FIBRE RECYCLÉE	Supérieure ou égale à 40% en 2010 (50% en 2011) et peut être remplacée par des fibres vierges certifiées. Un niveau minimum de 65% de fibres recyclées ou certifiées devrait être acté dans la prochaine version.

3. Redevance d'usage

AUDIT DE CERTIFICATION	Un audit de certification sur site tous les 3 ans.
AUDIT DE CONTRÔLE	Un audit de suivi documentaire tous les ans.
REDEVANCE ANNUELLE	Cotisation annuelle selon le CA : 4 000 €, 10 000 € ou 20 000 €.

4. Mais encore... www.paperbynature.com

PARTIE 5

Marque et normes relatives aux sites de production

L'approche « site » est complémentaire de l'approche « produit ».
 Dans l'approche « site », il s'agit de réduire les impacts environnementaux des sites de production, comme une papeterie ou une imprimerie, où sont effectuées certaines étapes de transformation.

Les procédés de blanchiment : ECF et TCF

Le blanchiment de la pâte a pu être une étape très polluante de la fabrication du papier. Les techniques alternatives de blanchiment sont des méthodes visant à ne plus utiliser de chlore gazeux :

- ECF (*Elemental Chlorine Free*), emploi

de dioxyde de chlore et de peroxyde d'hydrogène ;

- TCF (*Totally Chlorine Free*), emploi de peroxyde d'hydrogène et d'ozone.

Ces alternatives sont plus écologiques et aujourd'hui très largement répandues. L'indication « ECF » ou « TCF » est une déclaration volontaire sous la seule responsabilité du papetier.

Imprim'vert®



1. Définition

DATE DE CRÉATION	1998
SPÉCIFIQUE AU PAPIER	Décliné et applicable à l'ensemble des activités d'impression quel que soit le support dont le papier.
PRÉSENTATION GÉNÉRALE, HISTORIQUE	Imprim'vert® est une marque collective simple créée en 1998 par la Chambre des métiers de l'artisanat du Loir-et-Cher et la Chambre régionale des métiers de l'artisanat du Centre pour promouvoir les pratiques respectueuses dans le secteur de l'imprimerie.
PRINCIPES DE GESTION	La marque est propriété du Pôle d'innovation de l'imprimerie (P2i). L'animation est assurée par l'UNIC (Union nationale de l'imprimerie et de la communication).
PÉRIMÈTRE CONCERNÉ (CYCLE DE VIE)	Procédé d'impression uniquement.

2 . Schémas et fonctionnement

FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTION	Le droit d'utilisation de la marque est attribué à un imprimeur sur sa demande et contre un droit d'usage. Il fait l'objet d'un audit initial effectué sur site par un « référent » identifié au sein des chambres consulaires (chambre de commerce et d'industrie et chambre des métiers et d'artisanat).
PRINCIPAUX CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Elimination des déchets dangereux d'imprimerie conforme à la réglementation, sécurisation des stockages des produits liquides dangereux, non utilisation de produits étiquetés « toxiques », sensibilisation environnementale des employés et de la clientèle, et désormais gestion de l'énergie.
NIVEAU DE DIFFUSION	En 2010, plus de 2000 sites (environ 80 % du tonnage de papier imprimé en France) sont détenteurs de la marque Imprim'vert®. La diffusion commence dans d'autres pays européens comme l'Espagne, la Belgique ou l'Italie.
INCORPORATION DE FIBRE RECYCLÉE	Pas d'obligation.

3 . Redevance d'usage

AUDIT DE CERTIFICATION	Audit initial (1/2 journée) puis de vérification tous les 3 ans.
AUDIT DE CONTRÔLE	Justification documentaire annuelle auprès du P2I.
REDEVANCE ANNUELLE	<ul style="list-style-type: none"> • gratuit en dessous de 10 salariés ; • 100 € par an de 10 à 50 salariés ; • 200 € par an au-dessus de 50 salariés.

4 . Mais encore... www.imprimvert.fr

ISO 14001



I . Définition

DATE DE CRÉATION	1996 révisée en 2004
SPÉCIFIQUE AU PAPIER	Non
PRÉSENTATION GÉNÉRALE, HISTORIQUE	Norme décrivant les exigences d'un système de management de l'environnement dans le but d'une certification par un tiers. Il est basé sur le principe de la boucle d'amélioration continue qui permet d'optimiser son organisation pour améliorer sa performance environnementale.
PRINCIPES DE GESTION	En France, c'est le COFRAC qui attribue l'accréditation des organismes certificateurs. Au niveau international, le comité ISO est en charge de définir les évolutions de la norme.
PÉRIMÈTRE CONCERNÉ (CYCLE DE VIE)	Un site de production (imprimerie, usine papetière...) ou une organisation.

2 . Schémas et fonctionnement

FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTION	Fondé sur un audit indépendant par un organisme certificateur.
PRINCIPAUX CRITÈRES D'ATTRIBUTION	<p>Le système de management environnemental doit permettre l'identification et la maîtrise des principaux impacts sur l'environnement, autour des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • engagement de la direction ; • conformité aux exigences (issues de la réglementation ou d'autres sources) ; • amélioration continue, qui induit de façon directe l'amélioration des performances environnementales du site. <p>Le système doit comporter une formalisation à l'aide de procédures et d'enregistrements afin de démontrer l'efficacité de son fonctionnement aux tiers. Il ne comporte pas d'objectifs de performance prédéfinis au-delà de la conformité réglementaire.</p>

NIVEAU DE DIFFUSION	Monde
INCORPORATION DE FIBRE RECYCLÉE	-

3 . Redevance d'usage

AUDIT DE CERTIFICATION	Un audit de certification tous les 3 ans. Le budget varie en fonction du nombre de jours nécessaires à l'audit.
AUDIT DE CONTRÔLE	Un audit de suivi annuel par l'organisme certificateur.
REDEVANCE ANNUELLE	-

4 . Mais encore... www.iso.org

EMAS



I. Définition

DATE DE CRÉATION	1995 révisé en 2001 et 2009
SPÉCIFIQUE AU PAPIER	Non
PRÉSENTATION GÉNÉRALE, HISTORIQUE	L'EMAS (<i>Eco Management and Audit Scheme</i>) est un système régi par le règlement européen n° 1221/2009 et qui définit les exigences d'un système de management de l'environnement dans le but d'un enregistrement auprès de la Commission européenne.
PRINCIPES DE GESTION	La gestion des enregistrements est gérée dans chaque Etat membre et par délégation par un organisme compétent (le ministère de l'Environnement en France). Pour la France, c'est le COFRAC qui attribue l'accréditation des organismes certificateurs.
PÉRIMÈTRE CONCERNÉ (CYCLE DE VIE)	Un site de production industriel, par exemple une usine papetière, ou une organisation.

2. Schémas et fonctionnement

FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTION	Enregistrement sur la base d'un audit indépendant par un organisme certificateur.
PRINCIPAUX CRITÈRES D'ATTRIBUTION	Le système de management environnemental mis en place par le site doit permettre l'identification et la maîtrise des principaux impacts sur l'environnement, de manière similaire à l'ISO 14001. Toutefois le schéma EMAS va au-delà de l'ISO sur certains points : <ul style="list-style-type: none"> • un degré d'exigence plus strict sur les aspects réglementaires ; • l'obligation de rédaction d'une déclaration environnementale.
NIVEAU DE DIFFUSION	7700 sites certifiés en Europe en 2010 tous secteurs confondus.
INCORPORATION DE FIBRE RECYCLÉE	-

3. Redevance d'usage

AUDIT DE CERTIFICATION	Un audit de certification tous les 3 ans. Le budget varie en fonction de la taille du site.
AUDIT DE CONTRÔLE	Un audit de suivi annuel.
REDEVANCE ANNUELLE	-

4. Mais encore... http://ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm

PARTIE 6

Tableau et schéma récapitulatifs

Quels logos pour quels produits ? Exemples d'application.

	PAPIRS À COPIER	ENVELOPPES ET POCHETTES POSTALES	CAHIERS	ANNUAIRES	CATALOGUES	IMPRIMÉS PUBLICITAIRES	LIVRES	PRESSE ET MAGAZINES	PUBLICATIONS D'ENTREPRISES
Les labels relatifs à l'origine de la fibre									
	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Les écolabels publics, une approche cycle de vie									
	X								
		X	X						
	X	X							
	X	X							
Un label privé									
		X	X				X		

Pour signaler le produit papier le plus écologique possible, il existe des logos adaptés à chaque étape. A chaque projet, sa combinaison de logos.



La version imprimée de ce guide est éco-conçue

Le format et le tirage

- Le format et le nombre de pages minimisent les pertes lors de la fabrication.
- La couverture n'est pas pelliculée.
- Le nombre d'exemplaires imprimés est limité au strict nécessaire.

Le choix du papier

- Le document est imprimé sur un papier couché 100% recyclé, certifié FSC® recyclé.

L'impression

- Le taux d'encre est limité grâce à un nombre modéré d'aplats de couleurs.
- Les couleurs sont sur une base quadrichromie, évitant ainsi les effets métalliques et les tons directs.
- L'imprimerie certifiée chaîne de contrôle FSC® est détentrice de la marque IMPRIM'VERT® et ISO 14001.

Le Point F

 L'apposition du « Point F » est un moyen d'identification des adhérents à EcoFolio s'acquittant de leur contribution. Ils valorisent ainsi leur engagement en affirmant la responsabilité environnementale des produits qu'ils mettent sur le marché.

 Avec EcoFolio [MARQUE OU SOCIÉTÉ] encourage le recyclage des papiers. En triant vos déchets, vous participez à la préservation de l'environnement. www.ecofolio.fr

Afin de renforcer le message auprès des clients et des lecteurs pour répondre à de nombreuses demandes, EcoFolio propose d'adjoindre au « Point F » des phrases-types. C'est l'occasion de communiquer sur le geste de tri en transmettant aussi des messages dynamiques : « Tous les papiers se trient et se recyclent ». Sept versions de phrases-types vous sont proposées.

Promouvoir les consignes de tri est un engagement du Grenelle de l'Environnement.

Avec le tri, un papier a plusieurs vies



Trier, c'est redonner vie aux papiers

Il suffit de déposer tous vos papiers dans un bac de recyclage dédié à cet effet. Ainsi, ils redeviendront un dépliant publicitaire, un catalogue, un journal...

Trier, c'est déjà recycler

Grâce à votre geste, le recyclage des papiers permet d'éviter l'émission de 390 000 tonnes de CO₂ par an.

Ce document a été téléchargé sur Internet. Il a également fait l'objet d'une impression par EcoFolio sur un papier issu de fibres 100% recyclées chez un imprimeur certifié chaîne de contrôle FSC® n° FCBA-COC-000092 et dépositaire de la marque Imprim'vert.

EcoFolio
www.ecofolio.fr



EcoFolio adhère à EcoFolio et soutient financièrement votre collectivité pour le recyclage des papiers.
www.ecofolio.fr